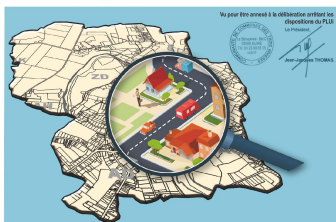


PLUi

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
des Trois Rivières



Vo pour être amené à la destination urbaine des
parcelles du PLU
L'urbanisme
des Trois Rivières

4.1. Documents graphiques

Landouzy-la-Ville PLAN DE ZONAGE Territoire au 1/6500ème

PLUi arrêté le 18/03/2025 PLUi approuvé le



Légende

Informations

- Communes
- Bâtimens
- Cours d'eau
- Chemin inscrit au PDIPR
- Axe vert de Thiérache
- Bâtimens d'élevage classés

Zonage

- UR : zone urbaine
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nt : STECAL Tourisme et loisirs _ Projet domaine du Tilleul

Éléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU

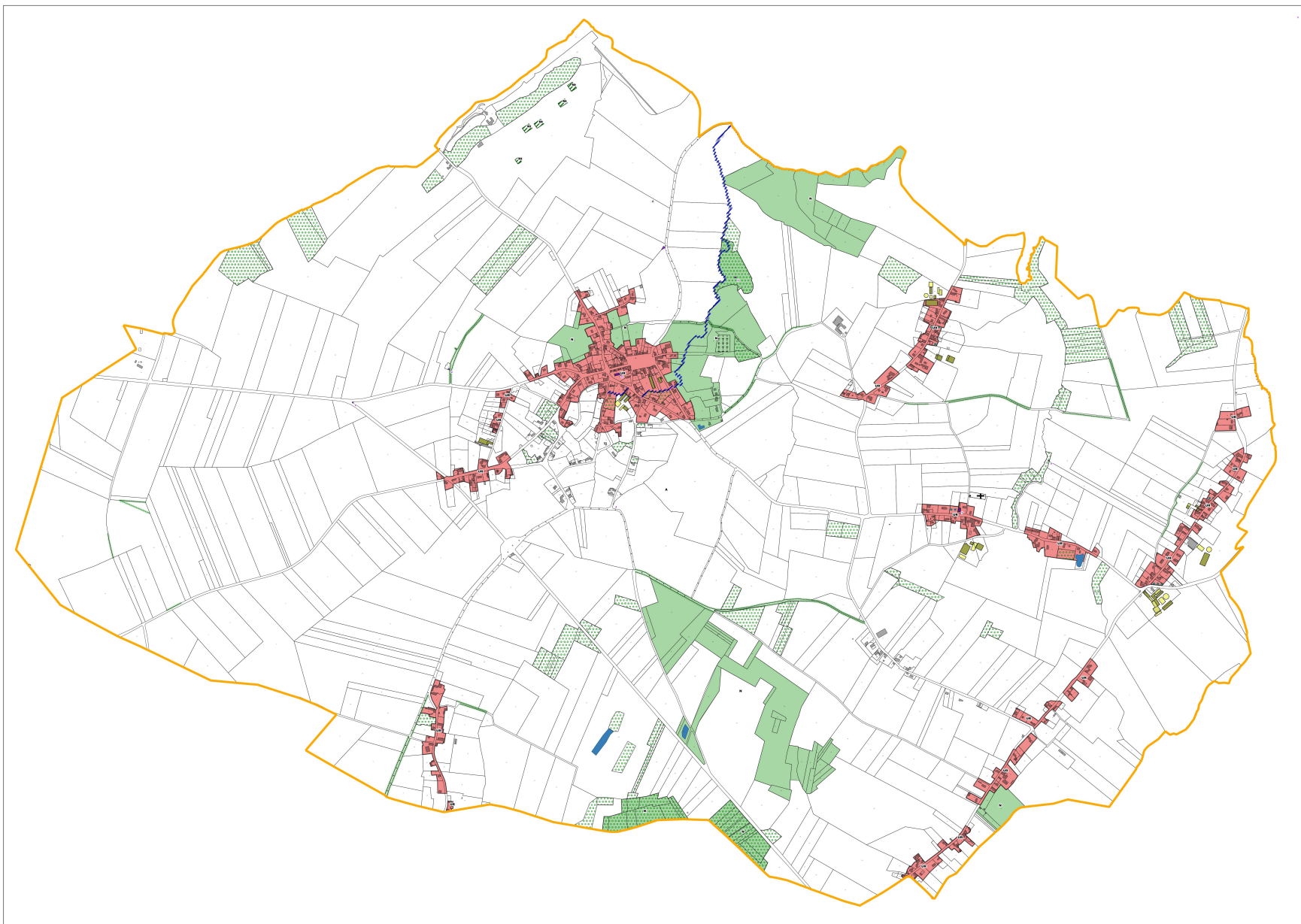
- Bâtimens
- Hâles
- Jardins
- Éléments paysagers ponctuels
- Protection des abords des cours d'eau
- Mares_Etangs

Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU

- Éléments bâtis identifiés

Prescriptions

- Bâtimens identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Commerces identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires commerciaux identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone non-aedificandi
- Emplacements réservés



0 500 1000 m